



DEPARTEMENT DE L'EURE
INTERCO NORMANDIE SUD EURE
84, Rue du Canon
27130 VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

N° D2017-087

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mars 2017

Nombre de Conseillers

En exercice :	91			
Présents :	78			
Pouvoirs :	8			
Votants :	86	Pour : 86	Contre : 0	Abstentions : 0

L'an deux mil dix-sept, le 28 mars à 18h30, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 21 mars 2017, s'est réuni en séance publique dans la Maison des Associations à La Madeleine de Nonancourt sous la présidence de M. Jean-Luc BOULOGNE.

Etaient présents :

MM. ALLAIN, ALORY, AMIGON C., AMIGON D., ANGOT, AUFFRET, BESNEHARD, Mme BLANCHARD, M. BONBONY, Mme BONNOT, MM. BOULOGNE, BOUTIN, BRAULT, BRUNEAU, Mme BULARD, M. CHERON, Mme CHOISSELET, Mme CIRON, M. CLOMENIL, Mme CLOUGH JACQUES, M. COLLEU, Mmes COMPAGNON, CORMIER, M. CORNET, M. COSTES, Mmes DE TOMASI, DEPRESLE, Mme DHEYGERS, MM. DORGE, DRANCOURT, DUTREMEE, ESPRIT, FLAMEN, GAUTIER, M. GRUDÉ, Mme GUICHEUX, MM. GUITTON, HENRAS, HEROUARD, HERVIEU, Mme IPCAR, MM. LANOS, LEBLANC, LEBON, Mmes LEPELTIER, LERAY, MM. LEVÉE, LOUVARD, Mme MESNEL, MM. MIGNOT, MORIERE, Mme NOEL, MM. PERRON, PETITBON, PHIQUEPRON, Mme POULET, MM. PROVOST, Mme REBER, M. RENÉ, MM. RIVEMALE, RIVIERE, ROMERO, Mme ROUVEIX, Mme SALMON, MM. SAMON, SARREAU, Mme SAS, MM. SURMULET, TOUSSAINT, TREHARD, TROUSSARD, VIVIER.

Excusés : MM. ADRIAN (pouvoir à Mme CLOUGH JACQUES), Mme BIQUET, Mme BONNARD, M. DAHAN (pouvoir à M. GRUDÉ), M. DEBRAIZE (remplacé par M. HERMIER), M. DERYCKE (pouvoir à M. LEVÉE), M. GODEST, Mme GOUGIS, M. LAINE (pouvoir à Mme BONNOT), M. LESAGE (pouvoir à M. FLAMEN), M. MIGUET (pouvoir à Mme CLOUGH JACQUES), M. MOREL (remplacé par M. TRIBOY), M. OBADIA (pouvoir à M. VIVIER), M. OSMOND, M. RAULT (remplacé par M. BEVILLE), M. REY (pouvoir à M. RIVEMALE), M. ROULLEAU (remplacé par Mme MARTIN).

Secrétaire de séance : M. Xavier LEBON

Établissement et modification du tableau des effectifs de l'Interco Normandie Sud Eure

Le Président informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services

Compte tenu des transferts de compétences, des départs et recrutements, il convient de modifier le tableau des effectifs autorisés comme suit :

Direction enfance jeunesse des sports et des accueils de publics

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif et création d'un poste de puéricultrice

Direction générale des services

- Suppression d'un poste d'attaché territorial et création d'un poste d'attaché territorial hors classe

En conclusion : et après les créations et suppressions de postes ci-dessus, le tableau des effectifs fait apparaître un total de 189 postes permanents selon la répartition suivante :

Le tableau des effectifs présente donc 189 dont 185 postes permanents budgétés.

Catégorie	Grade	Total
A	Attaché principal	5
	Attaché territorial	1
	Conseiller sociaux éducatif	1
	Ingénieur territorial	3
	Puéricultrice cadre supérieur de santé	1
	Puéricultrice Territoriale hors classe	1
	Puéricultrice territoriale	1
	Attaché Hors classe	1
Total A		14
B	Animateur Principal de 1ère classe	1
	Animateur Principal de 2ème classe	2
	Animateur territorial	1
	Educateur de Jeunes Enfants	3
	Éducateur des activités physiques et sportives	2
	Éducateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe	1
	Éducateur des activités physiques et sportives principal de 2ème classe	1
	Rédacteur	6
	Rédacteur principal de 2ème classe	3
	Technicien principal de 1ère classe	1
	Technicien principal de 2ème classe	1
	Total B	
C	Adjoint administratif	10
	Adjoint administratif principal de 1ère Classe	1
	Adjoint administratif principal de 2ème Classe	16
	Adjoint d'animation	27
	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	3
	Adjoint du patrimoine	1
	Adjoint technique	38
	Adjoint technique principal de 2ème classe	23
	Agent de maîtrise	2
	Agent de maîtrise Principal	2
	Agent social	19
	Agent technique spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe	1
	Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	1
	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	9
Total C		153
Total général		189

Après une analyse des effectifs de l'Interco Normandie Sud Eure, le conseil communautaire valide l'effectif ci-dessus exposé, soit 189 postes permanents.

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve les modifications du tableau des effectifs autorisés le portant à 189 postes permanents.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

PRÉFECTURE DE L'EURE

31 MARS 2017

Le Président,
Jean-Luc BOULOGNE



Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 31 Mars 2017

Le Président
Jean-Luc Boulogne